

S.C.P.
Véronique SILCRET
Yves JEZEQUEL
Luc SIRI

Huissiers de Justice associés
28 Rue de Neuville
B.P. 501

77304 FONTAINEBLEAU Cedex

☎ : 01.64.22.23.20

☎ : 01.64.22.76.40

✉ : contact@hdj77.fr

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
IBAN N°: FR 49 40031 00001 0000306455C 37



**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COPIE

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com) Honoraires (Art L444-1) émolument complémentaire art A 444-29 c com	220,94
Frais de déplacement (Art A444-48)	150,00
Total HT	7,67
TVA (20,00 %)	378,61
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI)	75,72
Total TTC	14,89
Acte soumis à la taxe	



Références : 31429
PVSIMDESC

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION D'IMMEUBLE

LE VENDREDI DIX JANVIER DEUX MILLE VINGT

A LA DEMANDE DE :

La société dénommée BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, société anonyme au capital de 453 225 976.00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 542 097 902, dont le siège social est sis 1 Boulevard Haussmann à (75009) PARIS 9ÈME, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice y domicilié en cette qualité

Ayant pour avocat postulant Maître Aurélie PAUCK, avocat associé de la SCPA MALPEL & ASSOCIES, 160 rue Grande 77300 FONTAINEBLEAU

Et ayant pour avocat la SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER, avocats au barreau de PARIS, 9ème 24 rue Godot de Mauroy – 75009 – PARIS.

Lesquels m'ont exposé :

Que la Société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE poursuit l'exécution par voie de saisie immobilière à l'encontre de Monsieur CAMOIN et de Madame BOBE, sur un bien immobilier situé sur la commune de NEMOURS (77140) 7 rue du Picardeau, dont ils sont propriétaires.

Qu'elle me requiert dans le cadre de la procédure diligentée d'établir le descriptif du bien en question, le relevé de surface habitable, les diagnostics techniques obligatoires, dont celui relatif à l'assainissement.

Agissant en vertu :

- De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître GAUTIER, Notaire Associé à NEMOURS (77) en date du 05 mai 2000 contenant prêt par la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
- D'un commandement de payer valant saisie signifié le 04 décembre 2019 à Monsieur CAMOIN et le 06 décembre 2019 à Madame BOBE
- Des articles R 322.1, R 322.2 et R 322.3 du code des procédures civiles d'exécution

Déférant à cette réquisition,

Je, Maître Yves JEZEQUEL huissier de justice associé membre de la S.C.P. Véronique SILCRET - Yves JEZEQUEL et Luc SIRI, Huissiers de justice associés à la Résidence de FONTAINEBLEAU (77300), y demeurant 28 rue de Neuville, soussigné,

Me suis transporté ce jour sur la commune de NEMOURS (77140) 7 rue du Picardeau où là étant j'ai dressé le présent descriptif en présence de :

- Madame BOBE, propriétaire occupante
- Monsieur et Madame VERDIER – Cabinet AGENDA Diagnostics
- Monsieur BERTHEL – assainissement

Le bien consiste en une grande maison de ville bourgeoise, datant de 1900, avec jardin clos de murs.

Il est occupé par Madame BOBE avec ses deux enfants.

Mode de chauffage : gaz de ville.



Rez de chaussée :

Première pièce en entrée :

Une pièce côté rue à laquelle on accède par un escalier maçonné depuis la partie de jardin à l'avant de la maison

Parquet au sol – murs et plafond peints en blanc – une grande fenêtre avec boiseries et simple vitrage – un radiateur.

Couloir à suivre avec un escalier à gauche menant aux étages.

Ce couloir dessert trois pièces ainsi qu'un couloir menant à une autre entrée de maison.

Carrelage mosaïque au sol usagé (fissures) – murs, cimaises et plafond peints.

A droite de l'escalier, une porte en bois moulurée donnant sur le sous-sol.

Première pièce à droite (chambre) :

Parquet au sol.

Murs, cimaises et plafond peints – rosace en plafond et corniche moulurée.

Une porte-fenêtre avec boiseries et simple vitrage – deux fenêtres boiseries et simple vitrage.

Une cheminée dont le corps est en placage bois mouluré avec ébrasements en faïence et tablier.

Un radiateur.

Deuxième pièce à droite (chambre) :

Parquet au sol.

Murs et plafond peints.

Une grande fenêtre avec boiseries et simple vitrage.

Un radiateur.

Couloir au droit de la cette pièce :

Carrelage mosaïque au sol – murs et plafond peints – une porte vitrée et moulurée donnant sur le côté de la maison (seconde entrée de maison).

Wc au fond du couloir :

Carrelage mosaïque au sol – murs et plafond peints (mauvais état de la peinture en plafond) – une fenêtre à un battant avec vitre cathédrale.

Une cuvette et un lave-mains.

Autre pièce à gauche des wc :

Tommettes au sol – murs et plafond peints – une fenêtre avec boiseries et simple vitrage – un radiateur.



Un escalier en bois menant au premier étage avec une fenêtre barreaudée avec vitre cathédrale à mi-escalier. Il aboutit à un palier desservant diverses pièces.

Premier étage :

Palier :

Parquet au sol – cimaises, murs et plafond peints – un radiateur.

Ce palier dessert deux salons – une salle à manger – une cuisine et un ancien wc.

Premier salon à droite :

Parquet au sol – murs et plafond peints – une fenêtre avec boiserie et simple vitrage – un radiateur.

Une cheminée avec corps en marbre.

Une grande porte deux battants à petits carreaux donnant sur un autre salon (« grand salon »).

Grand salon attenant :

Parquet au sol – murs et plafond peints (mauvais état de la peinture sur certains murs).

Une cheminée avec corps en marbre.

Une fenêtre et une porte-fenêtre avec boiserie et simple vitrage – un radiateur.

La porte-fenêtre donne sur un petit balcon côté rue.

Pas de séparation avec la salle à manger, située sur sa gauche.

Salle à manger :

Parquet au sol – murs et plafond peints – spots intégrés au plafond – deux fenêtres avec boiserie et simple vitrage – un radiateur.

Ancien wc (à l'extrémité du palier) :

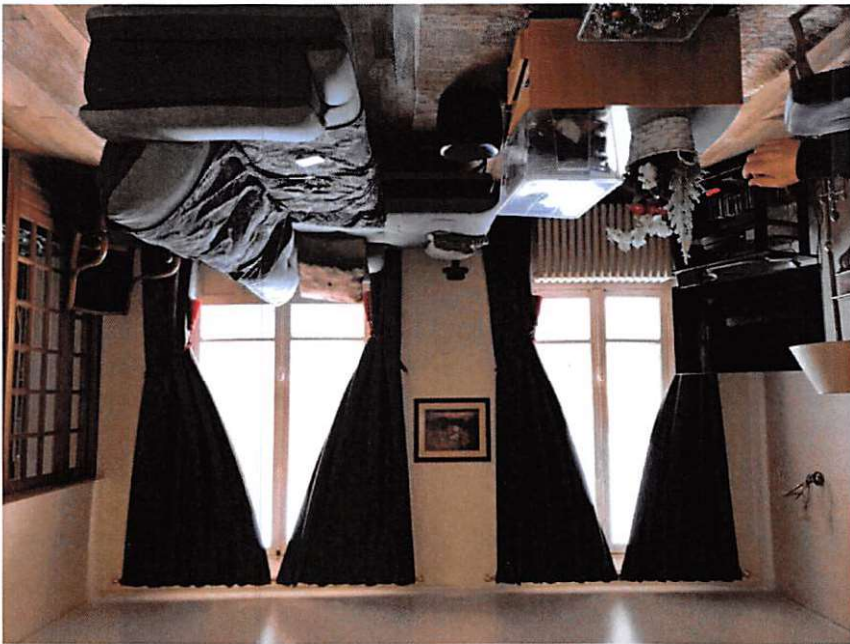
Un lave-mains – parquet au sol – murs et plafond peints – un fenestron avec vitre translucide – cuvette retirée – un tableau électrique.

Cuisine :

Carrelage mosaïque au sol – murs et plafond peints – un radiateur – une fenêtre en PVC – un plan de travail en bois laqué et un évier deux bacs en résine synthétique intégré.

La cuisine est aménagée.





Du palier part un second escalier menant à un autre étage - escalier en bois avec une fenêtre à mi-escalier.

Palier deuxième étage :

Parquet au sol – murs et plafond peints avec spots intégrés au plafond.

Il dessert deux chambres – une pièce de type dressing – un wc et une salle de bains.

Chambre à gauche :

Parquet au sol – murs, plafond et soupende peints – un radiateur – une fenêtre double vitrage dont le rebord intérieur est enfoncé.

Chambre à droite :

Parquet au sol – murs, plafond et rampants peints – jeux de poutres – un convecteur électrique – une fenêtre double vitrage – spots intégrés en plafond.

Pièce « dressing » :

Parquet au sol – murs et plafond peints – un radiateur – une fenêtre avec boiseries et simple vitrage.

Wc :

Sol carrelé bleu – faïence aux murs en pourtour des sanitaires et peinture par ailleurs – plafond peint avec VMC et un spot.

Un tableau électrique – une trappe d'accès aux combles – sol surélevé par rapport au palier.

Salle de bains :

Sol carrelé bleu et surélevé par rapport au palier – murs, plafond et rampant peints et faïence en pourtour de baignoire, au droit de la vasque insérée dans un plan marbré et en pourtour de douche – spots insérés au rampant dont un au-dessus de la douche, VMC également en douche – un velux et un radiateur sèche-serviettes.

Combles :

Situés au-dessus des wc , en l'état non aménagés et en l'état inaccessibles du fait de la présence de laine de verre et divers câblages.





Sous-sol :

Accès depuis le couloir en rez de chaussée.

Un vieil escalier en bois y mène (le tableau électrique principal se trouve dans cette descente d'escalier).

J'y constate trois pièces.

Première pièce à droite : terre battue au sol – murs en pierres – briquettes rouges en plafond – deux vieux ouvrants vitrés.

Pièce en face : chaufferie - dalle cimentée au sol – murs en pierres – briquettes et hourdis en plafond – une chaudière – deux ballons d'eau chaude – un vieil ouvrant vitré.

Propriété close de mur – sol en herbes – jardin très peu arboré.
Un portillon d'accès depuis la rue donne sur une allée pavée menant aux deux entrées de la maison.
Un garage à droite – par rapport au portillon d'entrée (en l'état n'est pas utilisé pour le stationnement
véhiculaire).
Garage au fond du jardin donnant sur l'impasse Picardeau.

Jardin :



Pièce à gauche : dalle cimentée au sol – murs en pierres – briquettes et hourdis au plafond – un escalier en pierre mène à l'extérieur – une vieille porte en bois clos l'escalier – une pompe de relevage installée dans une fosse (le capuchon bleu de la pompe est visible).





La propriété est située à proximité immédiate du centre-ville, dans une partie essentiellement résidentielle, et à quelques dizaines de mètres de la rivière Le Loing.
Elle se trouve face au Champs de Mars (grande place longeant la rivière).



Environnement immédiat :

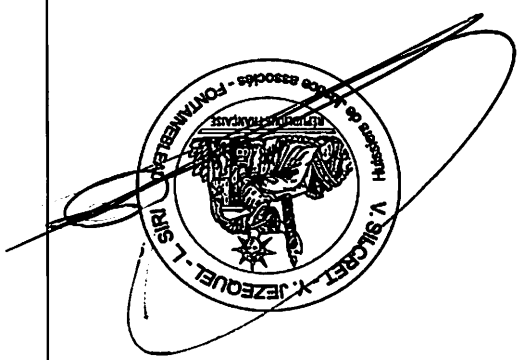


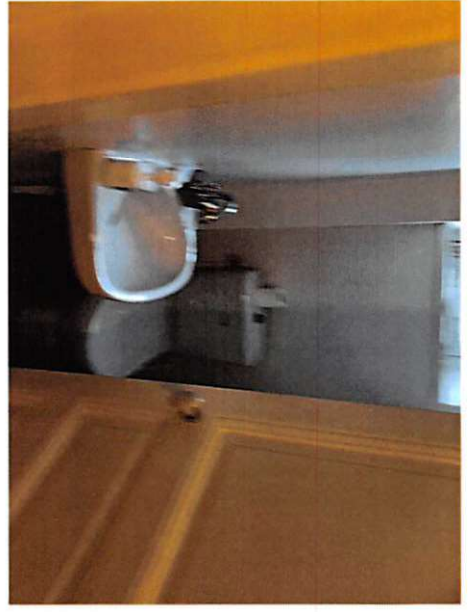
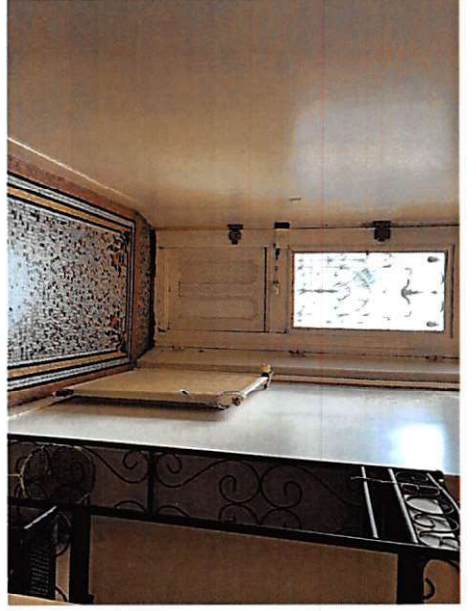
L'attestation de surface habitable établie par le Cabinet AGENDA DIAGNOSTICS fait état d'une surface habitable de 176,25 m².
Elle sera annexée audit procès-verbal.
Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

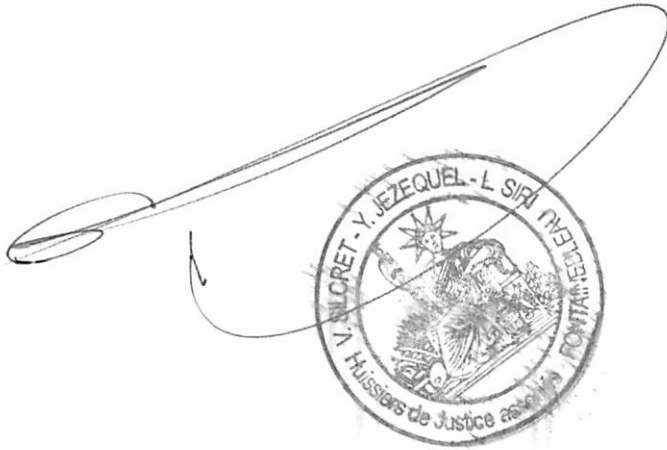
En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 10/01/2020 à 14 h 00, pour se terminer le 10/01/2020 à 15 h 40 pour une durée de 1 heures et 40 minutes.

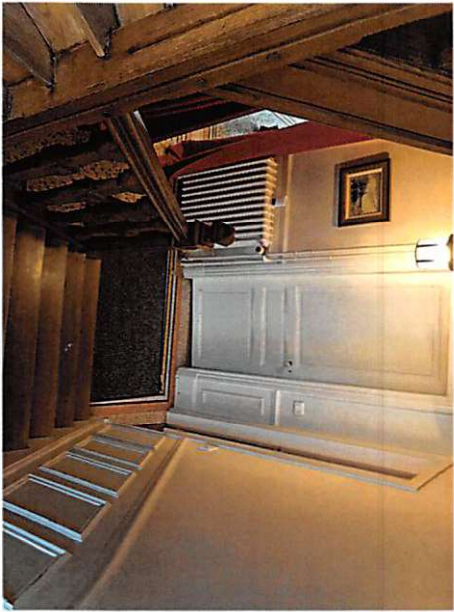
Cout : quatre cent soixante-neuf euros et vingt-deux centimes

Maitre Yves JEZEQUEL



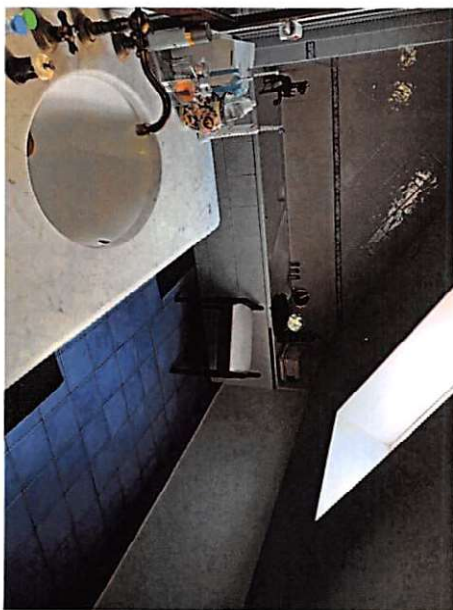
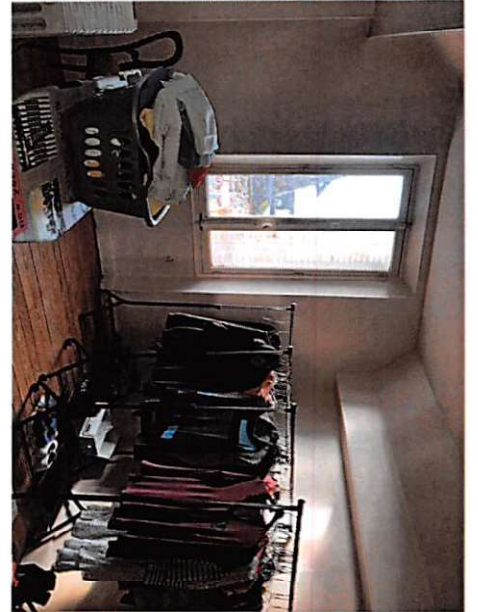


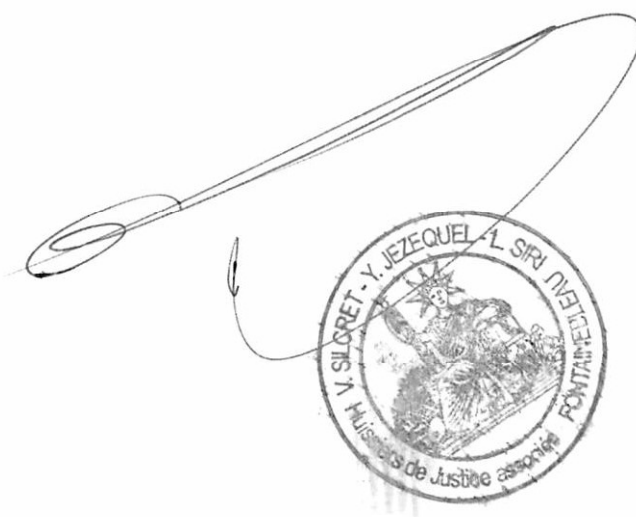


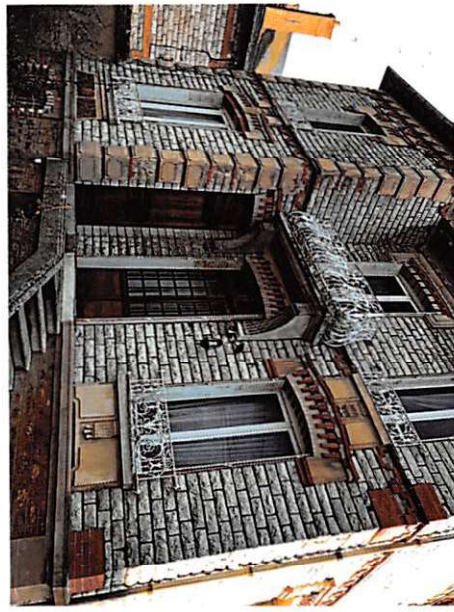
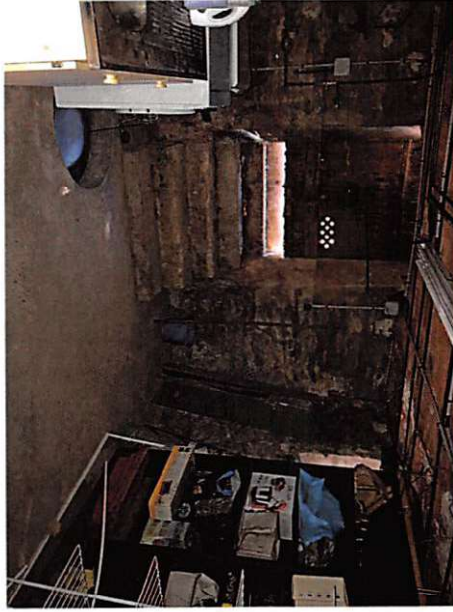




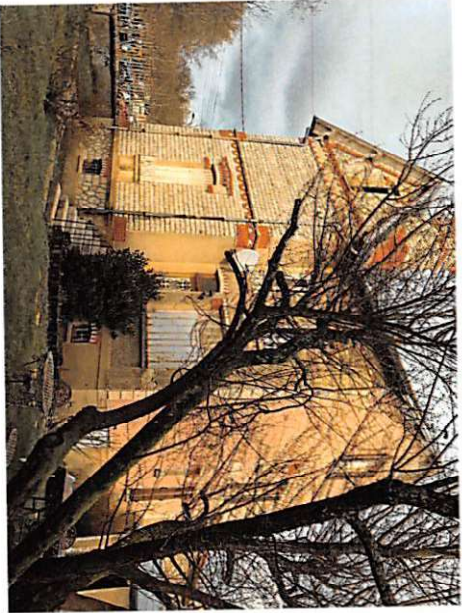
2016/02/11

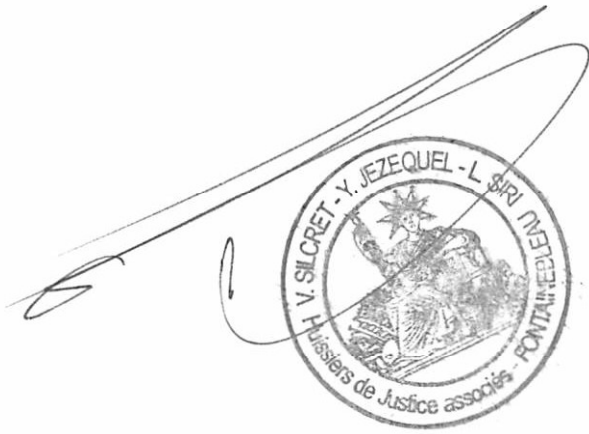




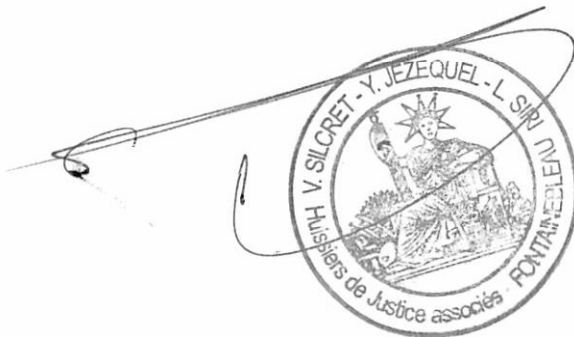












Dossier de Diagnostic Technique

Vente



AMIANTE



PLOMB



ÉLECTRICITÉ



GAZ



DPE



SURFACE HABITABLE



Adresse de l'immeuble

**7 RUE DU PICARDEAU
77140 NEMOURS**

Date d'édition du dossier

18/01/2020

Donneur d'ordre

SELARL PUGET LEOPOLD-COUTURIER



RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à R271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ⁽¹⁾⁽²⁾
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment ⁽³⁾
- État des risques et pollutions (ERP)
- Information sur la présence d'un risque de mэрule ⁽³⁾

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ⁽⁴⁾
- État de l'installation intérieure d'électricité ⁽⁵⁾
- État de l'installation intérieure de gaz ⁽⁵⁾
- État de l'installation d'assainissement non collectif ⁽⁶⁾

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s)

⁽¹⁾ Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

⁽²⁾ À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

⁽³⁾ Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

⁽⁴⁾ Si immeuble construit avant le 01/01/1949

⁽⁵⁾ Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

⁽⁶⁾ Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr

QUI MIEUX QU'UN GRAND RESEAU PEUT VOUS PROPOSER UNE TELLE QUALITE DE SERVICE ?



Accompagnement avant, pendant, et après notre mission



Notre combat pour la qualité



La meilleure RC Pro du marché : 3 000 000 €/an et par cabinet



Un site internet reprenant les textes réglementaires



Tout savoir sur les diagnostics en 3 minutes



Des rapports disponibles sur l'extranet

Note de synthèse


Adresse de l'immeuble
**7 RUE DU PICARDEAU
77140 NEMOURS**
Date d'édition du dossier
18/01/2020
Donneur d'ordre
**SELARL PUGET LEOPOLD-
COUTURIER**
Réf. cadastrale
AW / 24
N° lot
Sans objet

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.


AMIANTE
Absence de matériaux et produits contenant de l'amiante

Les obligations réglementaires prévues aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12/12/2012 : il existe des locaux et/ou composants qui n'ont pu être inspectés.

Limite de validité :
Aucune (obligations réglementaires à vérifier)


PLOMB
Présence de risque immédiat d'exposition au plomb

Unité(s) de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.
Unité(s) de diagnostic de classe 1 et 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Limite de validité :
(En cas de présence de plomb)
Vente : 17/01/2021
Location : 17/01/2026


ÉLECTRICITÉ
Présence d'une ou plusieurs anomalies

Constatations diverses : des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Limite de validité :
Vente : 17/01/2023
Location : 17/01/2026


GAZ
Présence d'une ou plusieurs anomalies

Limite de validité :
Vente : 17/01/2023
Location : 17/01/2026


DPE
Etiquette vierge


Limite de validité :
17/01/2030


SURFACE HABITABLE
176,25 m²

Limite de validité :
À refaire à chaque transaction

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante Listes A & B

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : **7 RUE DU PICARDEAU
77140 NEMOURS**

Référence cadastrale : **AW / 24**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature de l'immeuble : **Maison individuelle**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Destination des locaux : **Habitation**

Date permis de construire : **Antérieur à 1949**



DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Propriétaire : **CAMOIN –**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre : **Avocat**

Identification : **SELARL PUGET LEOPOLD-COUTURIER – 24 RUE GODOT DE MAUROY 75009 PARIS**

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Opérateur de repérage : **Bruno VERDIER**
Certification n°C 095 QUALIXPERT LCC 17 Rue Borrel 81100 Castres Avec mention
Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics : **CABINET AGENDA SBV. EXPERTISES**
18 Domaine du Bois de la Garenne – 77760 ACHERES-LA FORET
N° SIRET : **498 803 923 00016**

Compagnie d'assurance : **ALLIANZ** N° de police : **49.366.477** Validité : **01/01/2020 au 31/12/2020**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.

REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2020-01-019 #A**
 Ordre de mission du : **10/01/2020**
 L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
 Accompagnateur(s) : **CAMOIN (Propriétaire)**
 Document(s) fourni(s) : **Aucun**
 Moyens mis à disposition : **Aucun**
 Laboratoire(s) d'analyses : **ITGA Paris – 15, route des Gardes – 92197 MEUDON CEDEX – Accréditation n°1-5969K3171K**
 Commentaires : **Néant**

CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-17, R1334-20, R1334-21, R1334-23 à R1334-29-3 et R1334-29-7 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPERAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.

CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
 il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,
 il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.**

Les obligations réglementaires prévues aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12/12/2012 :
 il existe des locaux et/ou composants qui n'ont pu être inspectés.

Locaux ou parties de locaux non visités

LOCALISATION	Justification	Photo
Maison 2ème étage Combles	Pas de visibilité - Isolant type laine de verre posé sur la trappe d'accès.	

Avertissement : pour satisfaire aux obligations réglementaires, il y a lieu de réaliser des investigations complémentaires afin que tous les locaux concernés par la présente mission soient entièrement visités.

Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Néant

DATES DE VISITE ET D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

 Visite effectuée le **10/01/2020**

 Rapport rédigé à **ACHERES-LA FORET**, le **18/01/2020**

 Opérateur de repérage : **Bruno VERDIER**

 Durée de validité : **Non définie par la réglementation**

Signature de l'opérateur de repérage



Cachet de l'entreprise



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

Attention ! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété : contactez-nous pour plus d'informations.

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Programme de repérage

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiantement) et entourages de poteaux (carton, amiantement, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Éléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)

Conduits en toiture et façade

Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

Constatations diverses

Pas de visibilité sur l'ensemble des combles




RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

- « **Locaux visités & matériaux et produits repérés** » :
 - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
 - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;
- « **Matériaux et produits contenant de l'amiante** » et « **Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante** » :
 - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;
 - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant) ;
 - ▶ Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé (après analyse, sur décision de l'opérateur).

Enfin, la **légende** ci-dessous permet d'explicitier la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTERISTIQUE	Identifiant	Commentaire
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire
	Désignation	Description courante de l'élément de construction
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')
Sondages et prélèvements		Prélèvement (P001 : référence du prélèvement) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté
		Sondage : le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif D001 : référence de la décision opérateur ZSO : zone de similitude d'ouvrage (se réfère à un prélèvement sur un matériau ou produit de même nature) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté
		Présence d'amiante
	?	Prélèvement en attente de résultat d'analyse

CARACTERISTIQUE	Identifiant	Commentaire	
Paroi	ZH	Zone homogène : partie d'un immeuble bâti présentant des similitudes sur le type de matériau ou produit, la présence d'une protection, l'état de dégradation, l'exposition à la circulation d'air et aux chocs et vibrations, l'usage des locaux	
	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre	
	SO	Sol	
	PL	Plafond	
État de conservation (EC)	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation	
Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante	
Préconisation	Recommandations de gestion	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)
		AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau (arrêté du 12/12/2012)
		AC2	Action corrective de 2 nd niveau (arrêté du 12/12/2012)
	Obligations réglementaires	EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		SNE	Surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogrammes 'a' et prélèvements/sondages en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison Rez de chaussée Extérieur	1	Murs Pierres		
	7	Plafond Plâtre Peinture		
	8	Mur Plâtre Peinture (D)		
Maison Rez de chaussée Entrée	9	Mur Plâtre Peinture (C)		
	10	Mur Plâtre Peinture (B)		
	11	Mur Plâtre Peinture (A)		
	12	Sol Béton Carrelage		
	16	Mur Plâtre Peinture (A)		
Maison Rez de chaussée Chambre 1	17	Sol Béton Bois		
	20	Plafond Plâtre Peinture		
	21	Mur Plâtre Peinture (D)		
	22	Mur Plâtre Peinture (C)		
	23	Mur Plâtre Peinture (B)		
Maison Rez de chaussée Dégagement	28	Plafond Plâtre Peinture		
	29	Mur Plâtre Peinture (D)		
	30	Mur Plâtre Peinture (C)		
	31	Mur Plâtre Peinture (B)		
	32	Mur Plâtre Peinture (A)		
	33	Sol Béton Carrelage		
Maison Rez de chaussée Cage Esc 1er	39	Mur Plâtre Peinture (D)		
	40	Mur Plâtre Peinture (C)		
	41	Mur Plâtre Peinture (B)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison Rez de chaussée Chambre 2	47	Sol Carrelage		
	49	Mur Plâtre Peinture (A)		
	50	Plafond Plâtre Peinture		
	56	Plafond Plâtre Peinture		
	57	Mur Plâtre Peinture (D)		
	58	Mur Plâtre Peinture (C)		
	59	Mur Plâtre Peinture (B)		
Maison Rez de chaussée Chambre 3	60	Mur Plâtre Peinture (A)		
	61	Sol Béton Bois		
	67	Plafond Plâtre Peinture		
	68	Mur Plâtre Peinture (D)		
	69	Mur Plâtre Peinture (C)		
Maison Rez de chaussée Chambre 4	70	Mur Plâtre Peinture (B)		
	71	Mur Plâtre Peinture (A)		
	72	Sol Béton Bois		
	80	Plafond Plâtre Peinture		
	81	Mur Plâtre Peinture (D)		
Maison Rez de chaussée Toilettes WC	82	Mur Plâtre Peinture (C)		
	83	Mur Plâtre Peinture (B)		
	84	Mur Plâtre Peinture (A)		
	85	Sol Béton Bois		
	86	Sol Béton Carrelage		
Maison 1er étage Palier	87	Mur Plâtre Peinture (A)		
	88	Mur Plâtre Peinture (B)		
	89	Mur Plâtre Peinture (C)		
	90	Mur Plâtre Peinture (D)		
	91	Plafond Plâtre Peinture		
Maison 1er étage Cuisine	96	Sol Bois ---		
	97	Mur Plâtre Peinture (A)		
	98	Mur Plâtre Peinture (B)		
	99	Mur Plâtre Peinture (C)		
	100	Mur Plâtre Peinture (D)		
Maison 1er étage Ancien toilettes WC	101	Plafond Plâtre Peinture		
	107	Sol Béton Bois		
	108	Mur Plâtre Peinture (A)		
	109	Mur Plâtre Peinture (B)		
	110	Mur Plâtre Peinture (C)		
Maison 1er étage Ancien toilettes WC	111	Mur Plâtre Peinture (D)		
	112	Plafond Plâtre Peinture		
	118	Sol Béton Bois		
	119	Mur Plâtre Peinture (A)		
	120	Mur Plâtre Peinture (B)		
Maison 1er étage Ancien toilettes WC	121	Mur Plâtre Peinture (C)		
	122	Mur Plâtre Peinture (D)		
	123	Plafond Plâtre Peinture		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison 1er étage Salle à manger	128	Sol Béton Bois		
	129	Mur Plâtre Peinture (A)		
	130	Mur Plâtre Peinture (B)		
	131	Mur Plâtre Peinture (C)		
	132	Mur Plâtre Peinture (D)		
	133	Plafond Plâtre Peinture		
Maison 1er étage Salon	139	Sol Béton Bois		
	140	Mur Plâtre Peinture (A)		
	141	Mur Plâtre Peinture (B)		
	142	Mur Plâtre Peinture (C)		
	143	Mur Plâtre Peinture (D)		
	144	Plafond Plâtre Peinture		
Maison 1er étage Petit salon	151	Sol Béton Bois		
	152	Mur Plâtre Peinture (A)		
	153	Mur Plâtre Peinture (B)		
	154	Mur Plâtre Peinture (C)		
	155	Mur Plâtre Peinture (D)		
	156	Plafond Plâtre Peinture		
Maison 1er étage Cage Esc 2 eme	163	Plafond Plâtre Peinture		
	164	Mur Plâtre Peinture (B)		
	170	Mur Plâtre Peinture (C)		
	171	Mur Plâtre Peinture (D)		
Maison 2ème étage Palier	174	Sol Béton Bois		
	175	Mur Plâtre Peinture (B)		
	176	Mur Plâtre Peinture (C)		
	177	Mur Plâtre Peinture (D)		
	178	Plafond Plâtre Peinture		
	183	Sol Béton Bois		
Maison 2ème étage Chambre 5	184	Mur Plâtre Peinture (A)		
	185	Mur Plâtre Peinture (B)		
	186	Mur Plâtre Peinture (C)		
	187	Mur Plâtre Peinture (D)		
	188	Plafond Plâtre Peinture		
	194	Sol Béton Carrelage		
Maison 2ème étage Toilettes WC	195	Mur Plâtre Peinture (A)		
	196	Mur Plâtre Faience/Peinture (B)		
	197	Mur Plâtre Faience/Peinture (C)		
	198	Mur Plâtre Faience/Peinture (D)		
	199	Plafond Plâtre Peinture		
	201	Sol Béton Carrelage		
Maison 2ème étage Salle de bains-Douche	202	Mur Plâtre Peinture (A)		
	203	Mur Plâtre Peinture (B)		
	204	Mur Plâtre Peinture (C)		
	205	Mur Plâtre Peinture (D)		
	206	Plafond Plâtre Peinture		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison 2ème étage Chambre 6	210	Mur Plâtre Peinture (E)		
	211	Mur Plâtre Peinture (F)		
	212	Sol Béton Bois		
	213	Mur Plâtre Peinture (A)		
	214	Mur Plâtre Peinture (B)		
	215	Mur Plâtre Peinture (C)		
	216	Mur Plâtre Peinture (D)		
	217	Plafond Plâtre Peinture		
	223	Mur Plâtre Peinture (E)		
	224	Mur Plâtre Peinture (F)		
Maison 2ème étage Chambre 7	225	Sol Béton Bois		
	226	Mur Plâtre Peinture (A)		
	227	Mur Plâtre Peinture (B)		
	228	Mur Plâtre Peinture (C)		
	229	Mur Plâtre Peinture (D)		
	230	Plafond Plâtre Peinture		
Maison Sous sol Sous sol.	236	Conduit Calorifuge		P001 ⊗
	237	Sol Béton		
	238	Mur Pierres (A)		
	239	Mur Pierres (B)		
	240	Mur Pierres (C)		
	241	Mur Pierres (D)		
	242	Plafond Voutains briques		
Exterieur Rez de chaussée Garage côté rue	243	Murs Béton		
	244	Plafond Béton		
	245	Sol Béton		
Exterieur Rez de chaussée Garage côté impasse	246	Murs Béton		
	247	Plafond Bois		
	248	Sol Béton		

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

APRES ANALYSE

Néant

Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

APRES ANALYSE

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		Prélèvement		EC	Préco	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	ZSO	Réf.			
236	Calorifugeages	Maison	Sous sol		P001			

ANNEXES

Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.


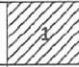




Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Rapports précédemment réalisés

Néant

Plans et croquis

- Planche 1/5 : Maison - Rez de chaussée
- Planche 2/5 : Maison - 1er étage
- Planche 3/5 : Maison - 2ème étage
- Planche 4/5 : Maison - Sous sol
- Planche 5/5 : Extérieur - Rez de chaussée

Légende			
	Sondage		Zone amiantée
	Prélèvement		Élément amianté
	Local non visité		Investigation approfondie à réaliser

Chaque pictogramme est accompagné d'un identifiant qui correspond :

- Au numéro de l'élément de construction, pour les zones et les éléments amiantés ;
- À la référence du prélèvement ou du sondage, pour les prélèvements et les sondages.

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 7 RUE DU PICARDEAU 77140 NEMOURS	
<i>N° dossier:</i> 2020-01-019				
<i>N° planche:</i> 1/5	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison - Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif

Extérieur

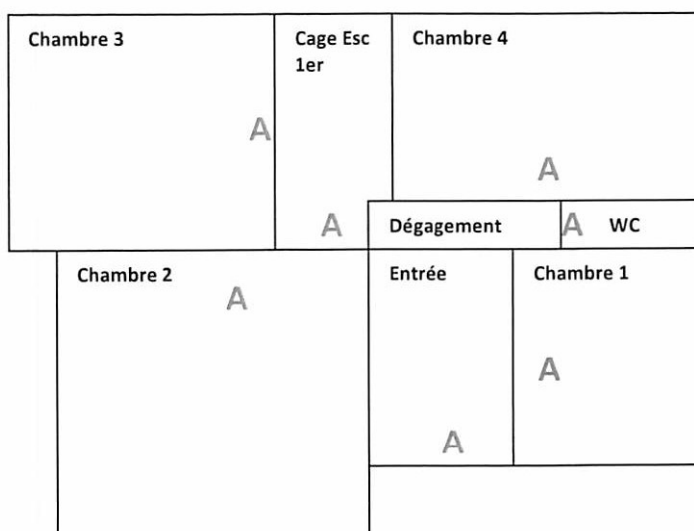


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 7 RUE DU PICARDEAU 77140 NEMOURS	
<i>N° dossier:</i> 2020-01-019				
<i>N° planche:</i> 2/5	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif

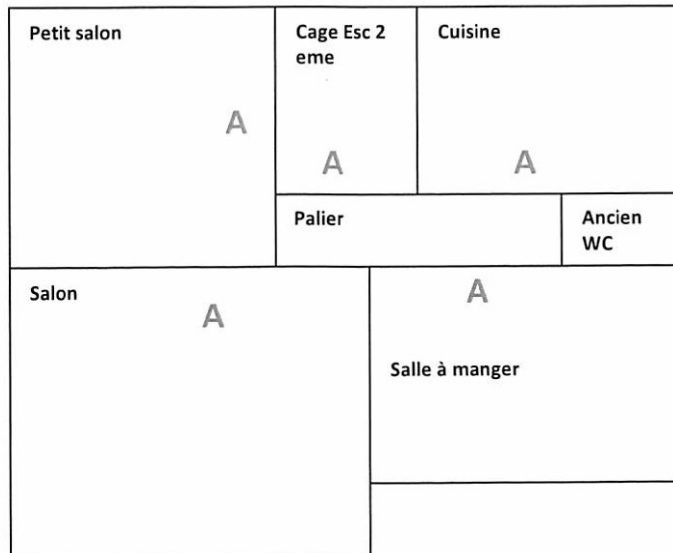


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 7 RUE DU PICARDEAU 77140 NEMOURS	
<i>N° dossier:</i> 2020-01-019				
<i>N° planche:</i> 3/5	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison - 2ème étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif

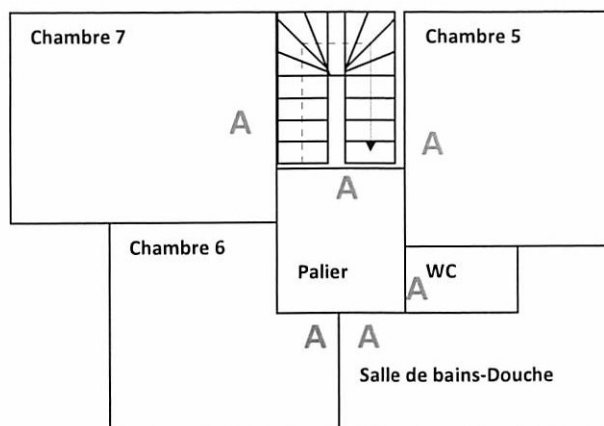


PLANCHE DE REPERAGE USUEL	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 7 RUE DU PICARDEAU 77140 NEMOURS	
<i>N° dossier:</i> 2020-01-019		
<i>N° planche:</i> 4/5	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison - Sous sol	

Document sans échelle remis à titre indicatif

